

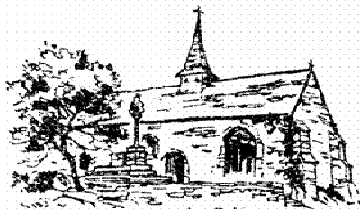
Le Messenger de Saint Patern

Avril 2018 N°84

Bulletin d'information
de la paroisse
Saint Patern



saint-Laurent



Le Rohic

2 place Sainte Catherine
Vannes
02 97 47 16 84
<http://stpatern-vannes.fr>

LES OFFICES DE LA SEMAINE - 2018

- Samedi** ⇒ de 17h00 à 17h45 *Confessions* à l'église
 ⇒ 18h00 Messe anticipée du dimanche à St Patern
-
- Dimanche** ⇒ Messe à St Patern :
 ⇒ 9h30 (St Pie V ou forme extraordinaire)
 ⇒ 11h00 (forme ordinaire).
 ⇒ 10h00 Messe dans les chapelles :
 1^{er} dimanche du mois à Notre Dame du Rohic
 2^e, 3^e, 4^e, 5^e dimanche du mois à Saint Laurent
-
- Mardi** ⇒ 9h30 Messe à la Chapelle Ste Catherine
 ⇒ 10h00 à 12h00 ADORATION à la chapelle Ste Catherine
-
- Mercredi** ⇒ 9h30 Messe à la Chapelle Ste Catherine
 ⇒ 17h00 *Rosaire* à l'église avec les « Christi fideles » / confessions
 ⇒ 18h30 Messe (St Pie V) à l'église
-
- Jeu**di ⇒ 9h00 *Laudes* chantées à la chapelle Ste Catherine
 ⇒ 9h30 Messe à la Chapelle Ste Catherine
 ⇒ 18h00 *Confessions* à l'église et 18h30 Messe (St Pie V) à l'église
-
- Vendredi** ⇒ 9h30 Messe à la Chapelle Ste Catherine
 ⇒ 10h00 *Chapelet* à la chapelle Ste Catherine
 ⇒ 18h00 *Confessions* à l'église et 18h30 Messe (St Pie V) à l'église
 ⇒ 19h15 à 20h ADORATION et confessions à l'église

PERMANENCE AU PRESBYTERE

de 10h à 12h du lundi au samedi et de 16h à 18h du mardi au vendredi

ABONNEMENT

Nom :Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone: _____ E-mail : _____

Je consulte le bulletin paroissial sur le site de la paroisse

Je désire recevoir le bulletin paroissial par la poste, je verse 15€.

Je soutiens le bulletin et la mission de la paroisse en faisant un don de 10€, 20€, ou _____ €

Pour tout renseignement, s'adresser au presbytère Saint Patern,

2 Place Sainte Catherine - 56000 VANNES. Tél. 02.97.47.16.84. paroisse.st.patern@orange.fr

Éditorial :**La Foi dans le Christ Ressuscité !**

Dans un monde, où tout nous détourne de l'acte de foi : les images, l'internet, le virtuel, les sensations, l'affectif, etc. Avec en plus une société qui cultive le relativisme, le doute et le mensonge, le chrétien se trouve bien en mal pour progresser dans la Foi aujourd'hui.

Pourtant, au dire du Seigneur, ma réponse de Foi est capitale pour mon salut éternel. Arrêtons-nous quelques instants sur cet acte de Foi.

Souvent les gens pensent que l'acte de Foi consiste à connaître Jésus, le reconnaître comme Fils de Dieu et s'appliquer à vivre ce qu'il demande. Certes, c'est un bon début mais il faut aller plus loin et entrer dans la profondeur de ses actes divins.

Si croire c'est adhérer au fait que le témoignage des apôtres est vrai, cela implique plusieurs vérités qui doivent nous bousculer.

Déjà que le Fils de Dieu soit venu prendre notre nature humaine, qu'il nous annonce les paroles de la Vie éternelle et qu'il donne sa vie pour nous ! « *Il est celui qui va se substituer aux otages de la mort et du péché que nous sommes.* » comme le disait notre évêque à la messe Chrismale. Il montre un Amour qui nous dépasse et nous submerge. « *Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis* ».

Quand je réalise que Jésus m'a tellement aimé qu'il a pris ma place pour réparer mes péchés et me donner les moyens de me sauver et d'aller au Ciel ! Quelle grâce !!! Cela doit me chambouler, et me faire réaliser l'immense dette que j'ai vis-à-vis du Sauveur.

De plus, la connaissance du Christ, qui fait grandir ma Foi, me fait saisir l'immensité du Sacrifice de Jésus. Son agonie, c'était de mourir à soi même pour que les autres aient la vie. Choc, pour une société qui satisfait ses passions, son égoïsme et ses envies ! Jésus a choisi la volonté du Père plutôt que la sienne, il est mort à lui-même pour que nous ayons la Vie. « *Si le grain meurt, il porte beaucoup de fruit !* »

A la suite du Christ, les chrétiens sont appelés à choisir une vie plus conforme au Ciel qu'à la terre. Par exemple : la charité de saint François d'Assise qui embrasse un lépreux, ou l'héroïcité de ceux qui donne leur vie pour sauver leur prochain, remet en lumière la virilité et la force de l'acte de Foi.

Croire c'est vivre la Présence de Jésus en soi, c'est une vie en Lui ; mais cela nécessite deux choses :

1. Une mort à soi même, c'est-à-dire se déposséder, se décentrer pour s'offrir au Seigneur. Cela est possible quand chaque jour je choisis la volonté de Dieu plutôt que la mienne, car tout ce que j'ai, appartient à Dieu, et ce n'est qu'un juste retour des choses que de lui rendre ce qui lui appartient.

2. Un saut en Dieu. Dieu est mon créateur, il m'a tout donné ; se donner à Lui n'est pas un saut dans le vide, mais un acte de confiance et d'abandon en mon Père du Ciel qui veut mon Bien.

Donc vous comprenez qu'il nous faut grandir dans l'acte de Foi, le Christ est mort et ressuscité, il nous est présent si nous lui laissons toute la place dans nos cœurs, et si je sais que chaque jour, Dieu, dans sa Providence, veut mon Bonheur éternel. Il faut le croire, le Seigneur l'attend de chacun de nous. Il ne peut rien faire tant que nous n'avons pas cette Foi, cette Confiance et cet abandon en Lui.

Abbé Raphaël d'Anselme, curé de saint Patern

Annonces

Dimanche 8 avril à 15h ; Heure de la Miséricorde divine à l'église avec les Sœurs Missionnaire Notre Dame

7 - 8 avril : week-end de retraite pour les enfants en profession de foi.

Mercredi 18 avril : après midi CM.

Jeudi 19 avril : réunion pour les parents dont leurs enfants sont en 2eme année.

PARDON DE SAINT PATERN 2018

Présidé par Monseigneur Raymond Centène, évêque de Vannes

Samedi 21 avril à 20h30 Veillée du Pardon

(Vêpres, procession aux flambeaux, adoration avec prières d'intercession pour les familles, la paroisse, le diocèse et la France)

Dimanche 22 avril 9h30 messe solennelle en forme extraordinaire.

11h messe solennelle en forme ordinaire

12h apéritif devant le presbytère

10h00 Messe à la chapelle Saint Laurent

24 et 25 avril : cours de catéchèse maintenu.

Jeudi 10 Mai : Ascension du Seigneur

Dimanche 20 Mai : Fête de la Pentecôte

Samedi 26 mai : Confirmation des jeunes à la Cathédrale

Dimanche 27 Mai : Fête de la Sainte Trinité, Profession de Foi

Dimanche 3 juin : Fête du Saint Sacrement,

Premières Communions et Procession de la Fête Dieu

Appel à service : Après plusieurs années de service auprès de leurs frères et sœurs en deuil certains membres de l'équipe des funérailles ne peuvent plus continuer. Qu'ils soient remerciés pour leurs générosités dans cette magnifique œuvre de miséricorde.

Il nous faut maintenant les remplacer : aussi je lance un appel aux bonnes volontés pour nous aider à accueillir les familles en deuil pendant la célébration des obsèques (prendre les services, lire les lectures, faire la quête et surtout accueillir dans la charité du Christ ceux qui souffrent).
Abbé R d'Anselme

NOS JOIES, NOS PEINES

Baptêmes : 31 mars : Claude Lamotte, Chloé Duseaux, Agathe Josso,
Carine Boulay, Michel Guiddir

Obsèques:

2 mars : Mme Marie Poudelet

14 mars : Mme Lucienne Audrain

14 mars : Mr Roland Richard

15 Mars : Mr Louis Roussel

DENIER DE L'EGLISE : MOT DE MGR CENTENE

TOUS ENSEMBLE !



« Pour cette campagne d'appel au don du Denier 2018, trois prêtres de notre diocèse ont accepté d'être photographiés : le père Gildas Kerhuel, délégué épiscopal, le père Jean-Marie Surel, prêtre à Lorient et le père Simon Baron, curé archiprêtre à La Roche-Bernard

À travers leur image, c'est l'ensemble des 251 prêtres de notre diocèse qui sont représentés. Ils viennent tout d'abord vous rappeler le sens de leur mission pour la vie de l'Église. Dans un monde où les rythmes de vie s'accroissent et où l'individualisme-roi semble prévaloir, les prêtres de nos paroisses s'engagent à offrir écoute, repères, espérance. Grâce à ces serviteurs du Christ, présents auprès des plus fragiles, les liens humains de notre territoire sont renforcés et plus fraternels.

Ils viennent aussi rappeler l'importance de la générosité de chacun pour que l'Église ait les moyens d'agir concrètement. Comme vous le savez peut-être, les prêtres - comme les laïcs en mission ecclésiale - sont rémunérés grâce à vos dons au Denier. Seule votre généreuse contribution donne à l'Église les moyens dont elle a besoin pour être présente au service de tous.

Confiant en l'attachement que vous portez aux valeurs de l'Église catholique, je vous prie de recevoir toute ma gratitude pour votre générosité si essentielle. Soyez assuré de ma prière pour vous et vos proches. »

Monseigneur Raymond CENTENE
Evêque de Vannes

Vous pouvez adresser vos dons à l'Association Diocésaine de Vannes CS 82003 - 56001 VANNES Cedex (chèques à l'ordre de « Association Diocésaine de Vannes»), ou bien directement à votre paroisse.

Jubilé de saint Vincent Ferrier 2018/2019

Retour sur le Pèlerinage de Theix à Vannes
du 18 mars 2018.

Je m'appelle Léonore Toussaint, j'ai 11 ans. Dimanche 18 mars, je participai au pèlerinage de st Vincent Ferrier avec le groupe de la préparation à la profession de foi de la paroisse st Patern ainsi qu'un grand nombre de paroissien tous très motivé. Le



pèlerinage partit de Theix où l'on se recueillit à la chapelle et Monseigneur fit une introduction sur la vie de st Vincent. Toute la matinée nous marchâmes de bon pas pour arriver vers 12h30 à la chapelle st Laurent (qui appartient à la paroisse st Patern.) Nous avons ensuite une pause d'une heure pour pique-niquer et se détendre. La marche reprit et fut ponctuée par la récitation du Rosaire et les chants. Après une halte à la maison du Diocèse nous nous dirigeâmes, bannières au vent, vers la cathédrale en chantant la litanie des saints. Cette journée se termina à la cathédrale avec la célébration de la messe de l'ouverture du jubilé de st Vincent Ferrier présidé par Son Excellence Monseigneur Centène. Ce fut une magnifique journée de prière et de joie !

Léonore Toussaint

Voir Photos sur le site du jubilé :

<http://www.saintvincentferrier-vannes.com/>

et vidéo sur : <https://youtu.be/m-9T5RAW40I>

Saint Vincent et son Traité de Vie spirituelle (Père Raymond Lemonnier, o.p.)

« Saint Vincent se propose de nous exposer simplement 'les enseignements du salut', dans le but de répondre tout ensemble aux exigences de la vie spirituelle et de la vie apostolique. Car l'une ne va pas sans l'autre. En effet, 'quiconque veut être utile à l'âme de ses frères et les édifier par la parole, doit d'abord avoir en lui-même ce qu'il a l'intention d'enseigner aux autres, sans quoi il sera peu efficace' ; d'autre part, si le disciple du Christ se livre à l'apostolat 'avec le grand désir d'accomplir ce qu'il saura être agréable à Dieu', il trouvera, dans son action même, de quoi nourrir et fortifier sa contemplation. Ce traité sera donc utile à l'apôtre à un double titre : parce qu'il est appelé à une 'vie parfaite', et parce que son action doit s'appuyer sur une vie intérieure solide et profonde. Saint Vincent ne se propose pas autre chose, en définitive, que de nous aider à 'trouver Dieu' et à 'être utile aux âmes', ce qui est tout un. »

. Sentiments à l'égard du prochain (Saint Vincent Ferrier, Traité de vie spirituelle, chapitre XVII, entre 1405 et 1407)

« On doit aussi tâcher de former en soi-même sept sentiments à l'égard d'autrui.

Le premier est, qu'une bonté pleine de compassion nous fasse ressentir ses maux et ses incommodités, comme nous ressentirions les nôtres.

Le second, de nous réjouir du bien qui lui arrive comme s'il nous arrivait à nous-mêmes.

Le troisième, de le supporter avec tranquillité dans ses défauts, de souffrir avec patience ce qu'il y aurait de pénible en lui, et de lui pardonner de bon cœur les offenses qu'il pourrait nous faire.

Le quatrième de se montrer doux et affable à tous, de souhaiter aux autres toutes sortes de biens, et de marquer par nos actions et nos paroles, la sincérité de ce désir.

Le cinquième, de préférer tout le monde à soi-même.

Le sixième de conserver la paix et l'union avec tout le monde.

Le septième est d'être prêt à donner notre vie pour le salut de nos frères, à l'exemple de Jésus-Christ. »

Prière d'ouverture jubilaire

Ô Christ, « fruit de la Vierge Marie » qui, sur l'arbre de la Croix, a guéri en nous les blessures du péché en nous accordant dès ici-bas ta grâce par le baptême et, après notre mort, la gloire du paradis, Tu donnes à notre église diocésaine de célébrer le 600^e anniversaire de la mort de ton serviteur saint Vincent Ferrier pour que, par son intercession et son exemple, nous tous, baptisés dans le Christ, soyons confortés dans notre marche vers la sainteté

Daigne enflammer notre espérance de la vie éternelle et, à l'école de saint Vincent que l'on surnomma l'ange du Jugement, aide-nous à comprendre la nécessité de nous préparer à te rencontrer par une vie conforme à ton Évangile.

Par sa parole ardente, tu as fait connaître à de nombreux hommes et femmes de son temps les richesses insondables de ton Royaume et l'immensité de ta bonté paternelle pour tous.

Aujourd'hui encore, fais de nous des missionnaires infatigables qui aient à cœur, avec le respect qui animait saint Vincent pour tout homme, de porter ton Évangile auprès de tous ceux qui te cherchent sans te connaître et d'annoncer ta miséricorde à tous ceux qui se croient perdus.

Par ton serviteur saint Vincent, tu nous as montré la tendresse de ta charité.

Répands en nos cœurs cette charité qui nous donnera d'avoir, comme lui, la compassion de tous et d'être utiles aux malades, aux prisonniers, aux démunis, aux familles désunies et à tous ceux qui souffrent dans leur corps ou dans leur âme. À son exemple, fais de nous des artisans de paix et des apôtres de la réconciliation. Accorde-nous le même souci de servir l'Église et d'œuvrer à son unité autour de notre Saint-Père, le pape François, et de notre évêque, Mgr Raymond Centène.

Amoureux de son Dieu, saint Vincent avait le souci de te servir dans une liturgie toujours soignée et une prière personnelle fervente, soutenue par une ascèse joyeuse. Que l'Esprit-Saint, qui habitait en son cœur et le conduisait à une intimité toujours plus grande avec Toi, nous guide sur le chemin des renoncements, de la pauvreté et de l'humilité qu'il emprunta pour vivre pleinement la liberté des enfants de Dieu.

Par l'intercession de saint Vincent Ferrier, patron du diocèse de Vannes, en l'honneur de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il prêcha, célébra et médita, et pour l'amour de ton Saint Nom, daigne, Ô Dieu, nous bénir et nous accorder toutes les grâces dont nous avons besoin pour te servir, te louer et t'adorer.

Nous te le demandons par Marie, Étoile de la nouvelle évangélisation et Mère de la Miséricorde. Amen ;

(Bénédictines de l'abbaye Saint-Michel de Kergonan)

LE DEMON NE SUPPORTE PAS QUE LES EPOUX S'AIMENT



Le P. Sante Babolin devant les prêtres mexicains

C'est son expérience d'exorciste et ses échanges avec un esprit mauvais qui ont permis au P. Sante Babolin d'obtenir cette réponse révélatrice : interpellé sur la raison des tourments qu'il infligeait à la femme d'un ami du prêtre, il lâcha aussitôt : « Je ne supporte pas qu'ils s'aiment ! »

Et pourquoi cette haine ? L'exorciste italien, qui a reçu cette charge dans le diocèse de Padoue en 2007 après avoir enseigné trente ans à l'université grégorienne, a donné son explication dans l'hebdomadaire *Desde la Fé* : Satan déteste le mariage parce que c'est le sacrement le plus proche de l'Eucharistie.

« Je m'explique : dans l'Eucharistie, nous offrons au Seigneur le pain et le vin, qui par l'action du Saint-Esprit, deviennent le Corps et le Sang de Jésus. Dans le sacrement du mariage il se produit quelque chose de similaire : par la grâce de l'Esprit-Saint, l'amour humain devient amour divin, de telle sorte que, d'une manière réelle et particulière, les époux, consacrés par le sacrement du mariage, réalisent ce que dit l'Ecriture sainte : "Dieu est amour : celui qui demeure dans l'amour demeure en Dieu, et Dieu en lui." »

Aujourd'hui, a-t-il commenté, le nombre de séparations augmente, dues pour la plupart à la dégradation de l'amour entre l'homme et la femme. Citant *Deus Caritas est*, le P. Babolin souligne que réduit au sexe, « l'éros se transforme en marchandise » et avec lui l'homme. « Et n'importe quelle boutique a besoin de rénover sa marchandise pour la vendre - il en va ainsi du mariage fondé sur le sexe sans éros véritable », commente l'exorciste. Ce véritable amour n'est pas plus instinctif que la foi au Christ : « Il a besoin d'être cultivé, il a besoin de vigilance et de patience. »

Une bataille de tous les jours - celle des petites fidélités - parce que « le diable tente les époux chrétiens pour les mener vers l'infidélité, très exactement parce qu'il est haine, et qu'il ne tolère pas l'amour ».

Le remède et la force dans cette bataille ? C'est le rosaire récité en commun, affirme le P. Babolin, outre toutes les activités qui fortifient l'union. Et aussi le pardon, qui peut jouer « un rôle décisif » en tant qu'il « renouvelle la grâce du sacrement », mais qui devrait être exceptionnel : « Vivre le mariage dans une constante recherche de pardon, signifie vivre l'amour dans une salle de réanimation. »

« L'idéal serait de découvrir, avec l'aide de personnes compétentes en matière de vie de la foi et de dynamique psychologique des relations, les pièges de l'Ennemi de l'Amour. Le sacrement de mariage offre la force de l'Esprit Saint pour que les époux constituent une sorte de personnalité corporative, accomplissant un chemin de sainteté partagée. »

**LA DIFFERENCE DE NATURE ENTRE METHODES NATURELLES DE
REGULATION DES NAISSANCES ET METHODES CONTRACEPTIVES**

Suite au communiqué mensonger de la Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale (« *la contraception naturelle est un « leurre »*), le père Bernard Domini, de la Famille Missionnaire Notre Dame, qui a accompagné pendant 12 ans les moniteurs Billings du Centre Billings France, rappelle la vérité :

"[...] En cette année cinquantenaire de l'Encyclique « *Humanae Vitae* » de Paul VI, il est important de transmettre la pensée de ce bienheureux Pape sur la différence de nature entre méthodes naturelles de régulation des naissances et méthodes contraceptives. "L'Eglise est conséquente avec elle-même quand elle estime licite le recours aux périodes infécondes, alors qu'elle condamne comme toujours illicite l'usage des moyens directement contraires à la fécondation, même inspirés par des raisons qui peuvent paraître honnêtes et sérieuses. En réalité, il existe entre les deux cas une différence essentielle" (HV 16).

L'affirmation de Paul VI n'est pas ambiguë : il existe entre les méthodes naturelles et les méthodes artificielles une différence essentielle, c'est-à-dire : une **différence de nature**. On ne peut donc pas mettre sur le même plan ces deux méthodes.

Au numéro 3 d'"*Humanae vitae*", Paul VI enseignait : "Etendant à ce domaine, l'application du principe dit «*de totalité*», ne pourrait-on admettre que l'intention d'une fécondité moins abondante, mais plus rationalisée, transforme l'intervention matériellement stérilisante en un licite et sage contrôle des naissances ? Ne pourrait-on pas admettre, en d'autres termes, que la finalité de procréation concerne l'ensemble de la vie conjugale, plutôt que chacun de ses actes ?"

Au numéro 11, Paul VI répondait négativement à ces questions : "L'Eglise, rappelant les hommes à l'observation de la loi naturelle, interprétée par sa constante doctrine, enseigne que tout acte matrimonial doit rester ouvert à la transmission de la vie". Paul VI faisait référence à Pie XI et à son Encyclique "*Casti Connubii*" de 1930. La réponse de Paul VI est claire : tout acte matrimonial concret doit demeurer ouvert à la vie. Être ouvert à la vie pendant un temps ne suffit pas.

Au numéro 13, Paul VI développait encore sa réponse. Il montrait que l'acte conjugal, qui est volontairement privé de son ouverture à la vie, est un acte en contradiction avec le dessein constitutif du mariage et avec la volonté de l'auteur de la vie. "User de ce don divin en détruisant, fût-ce partiellement, sa signification et sa finalité, c'est contredire à la nature de l'homme comme à celle de la femme et de leur rapport le plus intime, c'est donc contredire aussi au plan de Dieu et à sa volonté". Par contre, le Saint-Père justifiait, en ce même numéro, la licéité du recours aux périodes infécondes : "Au contraire, user du don de l'amour conjugal en respectant les lois du processus de la génération, c'est reconnaître que nous ne sommes pas les maîtres des sources de la vie humaine, mais plutôt les ministres du dessein établi par le Créateur".

Paul VI préciserait encore, dans le cœur de l'Encyclique (numéro 14), que l'ouverture à la vie concernait **tout acte conjugal** et non l'ensemble de la vie conjugale des conjoints : "Et on ne peut invoquer comme raisons valables, pour justifier des

actes conjugaux rendus intentionnellement inféconds, le moindre mal ou le fait que ces actes constitueraient un tout avec les actes féconds qui ont précédés ou qui suivront, et dont ils partageraient l'unique et identique bonté morale... C'est donc une erreur de penser qu'un acte conjugal rendu volontairement infécond et, par conséquent, intrinsèquement déshonnête, puisse être rendu honnête par l'ensemble d'une vie conjugale féconde”.

Conclusion : la pensée de Paul VI est très claire : **tout acte sexuel concret des époux doit être ouvert à la vie pour être moralement licite**. Cette règle morale se fonde sur la loi naturelle et les deux buts assignés par Dieu Créateur à l'acte sexuel des époux : la procréation et l'union des époux. Séparer artificiellement ces deux buts, dans tout acte sexuel concret, comme cela est le cas dans la contraception artificielle, est contraire à la nature de l'acte sexuel créé par Dieu.

Différence de nature des méthodes naturelles et artificielles

Paul VI a précisé, dans le **numéro 16 d'Humanae Vitae**, la différence essentielle entre le recours aux périodes infécondes et l'usage des moyens directement contraires à la fécondation. L'Eglise, a-t-il dit, **condamne comme toujours illicite** l'usage des moyens directement contraires à la fécondation (que nous retrouvons dans les méthodes dites artificielles). Pourquoi ces moyens sont-ils toujours illicites ? **Parce qu'ils empêchent le déroulement des processus naturels**. Le Pape a reconnu, cependant, que les méthodes naturelles et les méthodes artificielles pouvaient avoir un **même but** : **la volonté positive des époux d'éviter l'enfant pour des raisons plausibles, en cherchant à avoir l'assurance qu'il ne viendra pas**. Mais elles se distinguent nettement : dans les méthodes naturelles seulement, les époux savent renoncer à l'usage du mariage dans les périodes fécondes quand, pour de justes motifs, la procréation n'est pas désirable, et en user dans les périodes agénésiques, comme manifestation d'affection et sauvegarde de mutuelle fidélité. Ce faisant, écrit Paul VI, ils donnent la preuve d'un amour vraiment et intégralement honnête.

Conclusion : l'enseignement de Paul VI est clair : il existe une **différence de nature entre méthodes artificielles et méthodes naturelles**. Dans les premières, on ne respecte pas le dessein de Dieu sur des actes sexuels concrets qui sont volontairement privés de leur ouverture à la vie (quand bien même la vie serait donnée dans la totalité de la vie conjugale). Dans les secondes, on ne prive pas volontairement les unions sexuelles concrètes de leur ouverture à la vie, même si, de fait, les époux s'accordent pour s'unir dans des périodes qu'ils savent infécondes.

Ce qui rend **essentiellement différent** les méthodes ne vient pas de la technique de la méthode et moins encore du but : espacer les naissances, mais de la fidélité ou non au plan de Dieu sur la sexualité. L'homme et la femme ne peuvent pas décider par eux-mêmes de la signification de la sexualité. Dieu seul est le Maître de la sexualité qu'Il a créée dans sa souveraine et sage liberté. L'homme et la femme ne peuvent pas séparer ce que Dieu Créateur a uni : union intime des époux et ouverture à la vie ! L'Eglise demande aux époux d'être généreux dans le don de la vie tout en reconnaissant que la procréation peut ne pas être désirable un certain temps et pour de justes motifs. Ne recourir qu'aux périodes infécondes pour s'unir sexuellement pourrait être occasion d'égoïsme en refusant de donner la vie généreusement sans motif, mais il n'y aurait pas d'actes intrinsèquement déshonnêtes.

Le Pape Jean-Paul II a réaffirmé avec autorité l'enseignement de Paul VI dans "Humanae vitae". Dans l'Exhortation apostolique sur la famille, "Familiaris Consortio" du 22 novembre 1981, au numéro 32, il a rappelé que les époux ne pouvaient pas volontairement séparer les deux significations de l'acte sexuel conjugal : union et procréation. Il a voulu également montrer la différence de nature entre méthodes artificielles et naturelles : "Lorsque les époux, en recourant à la contraception, séparent ces deux significations que le Dieu créateur a inscrites dans l'être de l'homme et de la femme comme dans le dynamisme de leur communion sexuelle, ils se comportent en «arbitres» du dessein de Dieu ; ils «manipulent» et avilissent la sexualité humaine et, avec elle, leur propre personne et celle du conjoint en altérant la valeur de leur donation «totale». Ainsi, au langage qui exprime naturellement la donation réciproque et totale des époux, la contraception oppose un langage objectivement contradictoire, selon lequel il ne s'agit plus de se donner totalement à l'autre ; il en découle non seulement le refus positif de l'ouverture à la vie, mais aussi une falsification de la vérité intérieure de l'amour conjugal, appelé à être un don de la personne tout entière".

Il n'est pas nécessaire de commenter longuement ces paroles si importantes de Jean-Paul II. Nous retrouvons l'essentiel de l'argumentation de Paul VI : la différence de nature entre les méthodes artificielles et naturelles réside essentiellement dans **l'obéissance ou non au plan de Dieu sur la sexualité**. Jean-Paul II a ajouté un argument anthropologique : **l'acte sexuel ne comporte plus le même don total des époux**. Les mots du Saint-Père sont très forts : les époux se comportent en arbitres du dessein de Dieu et ils manipulent et avilissent leur sexualité ! Dans les méthodes naturelles, par contre, les époux se comportent comme «ministres» du dessein de Dieu et ils usent de la sexualité en «usufruitiers», selon le dynamisme originel de la donation «totale», sans manipulations ni altérations.

Jean-Paul II a pris soin d'explicitier encore sa pensée pour montrer que les méthodes comportaient une **différence anthropologique et morale** : "Il s'agit d'une différence beaucoup plus importante et plus profonde qu'on ne le pense habituellement et qui, en dernière analyse, implique deux conceptions de la personne et de la sexualité humaine irréductibles l'une à l'autre. Le choix des rythmes naturels comporte l'acceptation du temps de la personne, ici du cycle féminin, et aussi l'acceptation du dialogue, du respect réciproque, de la responsabilité commune, de la maîtrise de soi".

Le 18 novembre 1994, Saint Jean-Paul II développait encore sa pensée pour faire comprendre que les méthodes naturelles impliquaient une conception de la personne conforme au plan divin. **Le corps est vraiment l'expression de la nature profonde de la personne**. Dans les méthodes artificielles, le corps devient comme un objet extérieur à la personne. Cette précision permet de mieux comprendre ce que Jean-Paul II avait écrit dans "Familiaris Consortio" : "Accueillir le temps et le dialogue signifie reconnaître le caractère à la fois spirituel et corporel de la communion conjugale, et également vivre l'amour personnel dans son exigence de fidélité... Ainsi, la sexualité est respectée et promue dans sa dimension vraiment et pleinement humaine, mais n'est jamais «utilisée» comme un «objet» qui, dissolvant l'unité personnelle de l'âme et du corps, atteint la création de Dieu dans les liens les plus intimes unissant nature et personne" (FC 32)

Dans l'Encyclique "*Evangelium vitae*", Jean-Paul II a rappelé l'**importance de la formation des époux à la procréation responsable**. Celle-ci suppose, écrivait le Saint-Père, que « les époux se soumettent à l'appel du Seigneur et agissent en interprètes fidèles de sa volonté. La loi morale les oblige en tout cas à maîtriser les tendances de leurs instincts et de leurs passions et à respecter les lois biologiques inscrites dans leurs personnes. C'est précisément cette attitude qui rend légitime, pour aider l'exercice de la responsabilité dans la procréation, le recours aux méthodes naturelles de régulation de la fertilité : scientifiquement, elles ont été précisées de mieux en mieux et elles offrent des possibilités concrètes pour des choix qui soient en harmonie avec les valeurs morales. Une observation honnête des résultats obtenus devrait faire tomber les préjugés encore trop répandus et convaincre les époux, de même que le personnel de santé et les services sociaux, de l'importance d'une formation adéquate dans ce domaine. L'Eglise est reconnaissante envers ceux qui, au prix d'un dévouement et de sacrifices personnels souvent méconnus, s'engagent dans la recherche sur ces méthodes et dans leur diffusion, en développant en même temps l'éducation aux valeurs morales que suppose leur emploi". (EV97)"

<p style="text-align: center;">MESSAGE de la Société de Saint Vincent de Paul Conférence de Saint Patern</p>
--

Chers paroissiennes et paroissiens de Saint Patern,

L'une des missions de notre société de Saint Vincent de Paul est de venir en aide aux personnes souffrant de la solitude, quelle que soit l'origine de cette solitude, sans jugement, et sans aucun critère racial ou religieux.

L'un des problèmes de cet isolement est que celui-ci n'ose pas toujours se dire. Vous connaissez peut-être l'un ou l'une de ces personnes souffrant d'isolement, et qui n'aurait pas fait la démarche de formuler une demande.

Cette période de la mort et de la résurrection de Notre Seigneur Jésus Christ, de tristesse suivie d'une joie incommensurable, nous paraît être un moment favorable pour nous rapprocher de notre frère ou de notre sœur qui est dans la peine et n'ose pas faire le premier pas vers une rencontre.

Si c'est le cas, nous vous proposons de nous transmettre en toute discrétion les coordonnées d'une personne concernée par une telle situation, voire de rencontrer l'un ou l'une de nous pour évoquer (anonymement) une situation qui vous inquiète.

Veillez croire, cher paroissien, chère paroissienne, à notre sincère affection en Jésus Christ.

Le président et les membres de la Conférence de Saint Patern de la Société de Saint Vincent de Paul.

*Soit Vous souhaitez rencontrer un membre de la Conférence de St Vincent de Paul:
(Vous donnez votre nom (facultatif), votre téléphone ou votre adresse mail.)*

*Ou vous souhaitez laisser les coordonnées d'une personne ayant besoin d'un soutien.
Vous pouvez aussi laisser un message par courrier à l'adresse de la Conférence à l'adresse du Presbytère (2 Place Sainte Catherine 56000 Vannes).*

NOUS COMPTONS FERMEMENT SUR VOTRE MOBILISATION